

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

**Article R. 122-3 du code de l'environnement**

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception 21/07/2016	Dossier complet le 21/07/2016	N° d'enregistrement F01116P0127

### 1. Intitulé du projet

Aménagement de la place du Panthéon (5e arrondissement)

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° infrastructures routières d) toutes routes d'une longueur inférieure à 3 km	Dimensions de la place du Panthéon sont 195 m * 150 m comportant une chaussée principale d'environ 500 m de circonférence. Surface : 28 600 m <sup>2</sup>

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Le projet vise en priorité à transformer les usages de la place du Panthéon en faveur des habitants, des touristes, des piétons et de leurs déplacements.

Il prévoit de rééquilibrer largement l'espace en faveur des piétons et des cyclistes, avec une augmentation de la surface qui leur est consacrée d'environ 30 %.

D'une manière générale, les aménagements seront conçus selon une exigence de sobriété et en limitant autant que possible l'ampleur des travaux. Les actions porteront notamment sur la création de nouvelles traversées piétonnes, la reprise des revêtements quand cela s'avère nécessaire, la création de cheminements sécurisés pour les cyclistes, la création d'itinéraires pour les personnes en situation de handicap, la mise en valeur du patrimoine architectural et historique.

Enfin, une partie du projet sera mise en œuvre selon une méthode collaborative avec les habitants, au cours d'ateliers de co-conception et de co-construction piloté par des collectifs de concepteurs. Les interventions porteront, notamment, sur des mobiliers destinés à accueillir de nouveaux usages de l'espace public ou des actions de végétalisation.

## 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs généraux poursuivis par la municipalité parisienne sont d'augmenter les espaces dédiés aux piétons et aux cyclistes en diminuant les emprises des chaussées circulées. Les espaces ainsi reconquis doivent permettre l'installation de nouveaux usages, de manière temporaire ou pérenne. Les transformations opérées permettront d'embellir l'espace public et de développer la végétalisation, en privilégiant innovation et sobriété des aménagements.

Le projet a fait l'objet d'une concertation préalable au titre de l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme, qui ont permis de définir les objectifs spécifiques suivants :

- Créer de nouveaux usages et des espaces pour les étudiants notamment en face de la bibliothèque Sainte-Geneviève
- Réorganiser le stationnement
- Valoriser la perspective monumentale
- Traiter le parvis de la mairie et de l'université

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux sont conduits en coordination avec les services de la Préfecture de Police et en application du 7ème protocole de bonne tenue des chantiers en vigueur à Paris, visant à sécuriser les usagers de la voie publique en période de chantier, à assurer une bonne information des riverains et à améliorer la propreté des emprises.

En particulier, le protocole attire l'attention des intervenants sur la sécurité et le confort des cheminements des piétons, des cyclistes, des transports en commun et des véhicules qui devront être assurés, et sur le maintien des continuités cyclables. Ils devront garantir la protection des arbres, ainsi que la protection de l'environnement en évitant l'écoulement des hydrocarbures, en limitant la consommation d'eau et d'énergie, en luttant contre la pollution de l'air, en limitant les émissions de poussière, et en se conformant aux règles de l'arrêté du 29 octobre 2001 pour limiter les nuisances dues au bruit.

Lors de l'élaboration du projet, des échanges ont lieu avec les différents concessionnaires (CPCU, ErDF, GrDF, DPE- SAP, Orange et autres opérateurs de téléphonie) ainsi qu'avec la RATP pour évaluer l'impact du projet sur leurs réseaux et ouvrages. Une déclaration de travaux est lancée en phase diagnostic et une instruction technique est menée en phase avant-projet pour vérifier la compatibilité des réseaux avec le projet. Des déviations de réseaux préalables au démarrage du chantier peuvent être nécessaires.

L'ouverture du chantier fait l'objet d'une déclaration préalable de travaux auprès de l'Inspection du Travail et d'une réunion d'ouverture de chantier (ROC) sur place en présence des entreprises et des services de la Préfecture de Police. Lors de cette réunion, le phasage des travaux, les conditions de circulation des piétons, des cyclistes, des transports en commun et des véhicules ainsi que la signalisation réglementaire à mettre en œuvre sont validés.

Les travaux sont envisagés selon les principales phases suivantes:

- Travaux préalables de déviation des réseaux concessionnaires
- Travaux d'une durée estimative de 5 mois par phases successives sur les infrastructures de voirie, les réseaux de signalisation lumineuse tricolore. Ces travaux pourront nécessiter des modifications provisoires de la circulation générale en coordination avec les services de la Préfecture de Police (transports en commun, véhicules)

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet prévoit de recalibrer les trottoirs de l'université et de piétonner la portion de la place située entre la rue Valette et la rue Cujas, en laissant toutefois passer les bus, les taxis, les vélos et les livraisons (fonctionnement en aire piétonne) pour rattacher la bibliothèque Sainte-Geneviève et l'université au Panthéon et consacrer ces nouveaux espaces à l'accueil du public, des étudiants, habitants, visiteurs du Panthéon.

Cet aménagement, permis par la neutralisation des places de stationnement autour du monument, permettra d'accueillir de nouveaux usages : mobiliers d'assises, mobiliers sportifs, activités événementielles.

L'ensemble des espaces piétons sera traité de manière simple principalement pour en assurer l'accessibilité handicapés et mettre à disposition des assises.

Les cheminements cyclables seront sécurisés et rendus plus confortables avec des aménagements spécifiques.

Les chaussées circulées seront réduites à 12 m de large sur la place.

Le prolongement du bus 75 jusqu'à la place est étudié dans le cadre de la restructuration du réseau de bus par le STIF.

En fonction des cas: zones de rencontre, aire piétonne, réduction vitesse à 30 km/h

L'accueil d'activités événementielles sera facilité par la mise en place de points d'adduction aux réseaux (électricité, eau...)

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à l'autorisation de l'Architecte des Bâtiments de France au titre du Code du Patrimoine (co-visibilité MH)

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Hypothèse d'une éventuelle déclaration de projet.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Dimensions de la place: environ 195 m * 150 m Superficie globale du projet: environ 28 600 m <sup>2</sup> Superficie prévisionnelle faisant l'objet de travaux d'infrastructure: 3 000 m <sup>2</sup> Surface supplémentaire prévisionnelle dédiée aux piétons: 6 000 m <sup>2</sup> Nombre d'arbres actuel: 0 Prévision plantations supplémentaires: 0	

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s) d'implantation**

Place du Panthéon  
5e  
arrondissement de Paris

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

**Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42° :**

Point de départ : Long. 2 ° 20 ' 40.0" E Lat. 48 ° 50 ' 47.6" N

Point d'arrivée : Long. 2 ° 20 ' 49.5" E Lat. 48 ° 50 ' 45.8" N

Communes traversées :

5e arrondissement de Paris

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?**

Oui  Non

**4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?**

La forme de la place du Panthéon actuelle est constituée au début du XIXe siècle (1808).

**4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui  Non

**Si oui, de quels projets se compose le programme ?**

Programme d'embellissement de sept places parisiennes.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Actuellement à usage de voirie, voie publique en zone urbaine générale du Plan Local d'Urbanisme.  
Les voies circulées sont constituées de chaussées pavées et de trottoirs dallés.  
Les zones de stationnement situées autour du monument du Panthéon sont pavées.  
La place est totalement minérale, sans arbre, ni végétation.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le Plan Local d'Urbanisme issu de la révision générale de 2006, modifiée en 2009, 2012 et 2016.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF 110030007 : BOISEMENTS ET PRAIRIES DU PARC DES GUILANDS Elle se situe à 5.7 km de la place du Panthéon.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit dans l'environnement du Département de Paris approuvé en septembre 2015

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire de la commune de Paris est couvert par un Plan de Prévention des Risques d'Inondation et un document valant Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles liés aux caractéristiques du sous-sol. Le territoire de la commune de Paris n'est pas couvert par un plan de prévention des risques technologiques.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites recensés dans la base de données BASIAS situées à proximité (100 mètres) de la place du Panthéon ayant pu engendrer des pollutions sont : - 4 imprimeries, lithographie, offset, affiches (1943) ( 9 et 15 rue Estrapade, et 9 et 18 rue des Fossés St Jacques) - un stockage de produits chimiques (minéraux, organiques) - lycée Henri IV (1992) - un atelier mécanique de précision et de mesure de robinetterie au 14 rue Laplace, (1847) - une centrale électrique au 1 rue Soufflot (1890) - des parcs de stationnement couverts (commerces de gros, détails, desserte de carburants, (station service de toute capacité - 10 rue soufflot (1972) - compression, réfrigération, utilisation de sources radioactives et stockage de substances radioactives (solides, liquides ou gazeuses) Transformateur (PCB, pyralène, ...) au 3 rue d'Ulm (1985)
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de Répartition des Eaux de l'Albien.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site inscrit de Paris.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La place du Panthéon se situe à 6 km du site Natura 2000 le plus proche (Zone de Protection Spéciale - Sites de Seine-Saint-Denis - Montreuil).
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- le monument du Panthéon, l'église Saint-Etienne du Mont, et le lycée Henri IV sont protégés par un arrêté de classement au titre des monuments historiques - les bâtiments qui accueillent l'université Paris I Panthéon Sorbonne, la bibliothèque Sainte-Geneviève, la mairie du 5e arrondissement et le bâtiment situé au 8 place du Panthéon sont protégés par un arrêté d'inscription au titre des monuments historiques

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Quelques déblais viendront ajuster le nivellement du projet.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Quelques remblais viendront ajuster le nivellement du projet. Les nouveaux revêtements mis en oeuvre, le cas échéant, privilégieront le recours aux matériaux de réemploi.
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune modification en terme de végétalisation
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La place du Panthéon est située dans une zone d'ancienne carrière connue. Elle se situe en dehors du périmètre de dissolution du gypse. La place est dehors du zonage du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de Paris.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le chantier sera conduit avec l'assistance d'un coordonnateur de sécurité, de protection de la santé.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier respectera les prescriptions fixées par l'arrêté du préfet de police n° 01-16855 du 29 octobre 2001 réglementant à Paris les activités bruyantes et les horaires à respecter.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne prévoit pas de modification de l'éclairage actuel.</p>
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p><b>Pollutions</b></p>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p><b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b></p>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet contribuera à l'amélioration du cadre de vie et paysager. L'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France sera requis.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'aménagement contribuera à rééquilibrer les usages de l'espace public au profit des piétons et des cyclistes et en apaisant la circulation automobile.</p>



**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'aménagement de la place du Panthéon applique des actions validées aux échelles parisienne et régionale:  
- plan de prévention du bruit dans l'environnement 2015-2020 (axe n°5) - PPBE adopté en septembre 2015  
- plan climat énergie de paris adopté en 2012 par le Conseil de Paris;  
- plan de protection de l'atmosphère d'Ile de France, en date de 2013 et en cours de révision pilotée par la DRIEE.  
Les incidences du projet ne peuvent que bénéficier à la santé humaine puisqu'il allie diminution de la circulation automobile et valorisation des modes actifs, par création de pistes cyclables et d'espaces dédiés aux piétons.  
Il illustre la volonté de réduire la circulation automobile afin de baisser les niveaux sonores et la pollution atmosphérique liés au trafic routier.  
Compte tenu de ces éléments, et de la sobriété des aménagements qui seront mis en oeuvre, le projet ne nous apparaît pas nécessiter d'étude d'impact.  
- Plan de biodiversité de Paris adopté par le Conseil de Paris en novembre 2011 et en cours d'actualisation

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	x
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :</b> plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	x

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
6. Délibération approbation programme aménagement
7. Annexe Délibération - programmé détaillé
8. Arrêtés de la concertation préalable
9. Bilan détaillé concertation
10. Panthéon - synthèse diagnostic et objectifs
11. Diagnostic bruit et pollution
12. Mobilité et stationnement
13. Activités identifiées dans BASIAS et ICPE

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **PARIS**

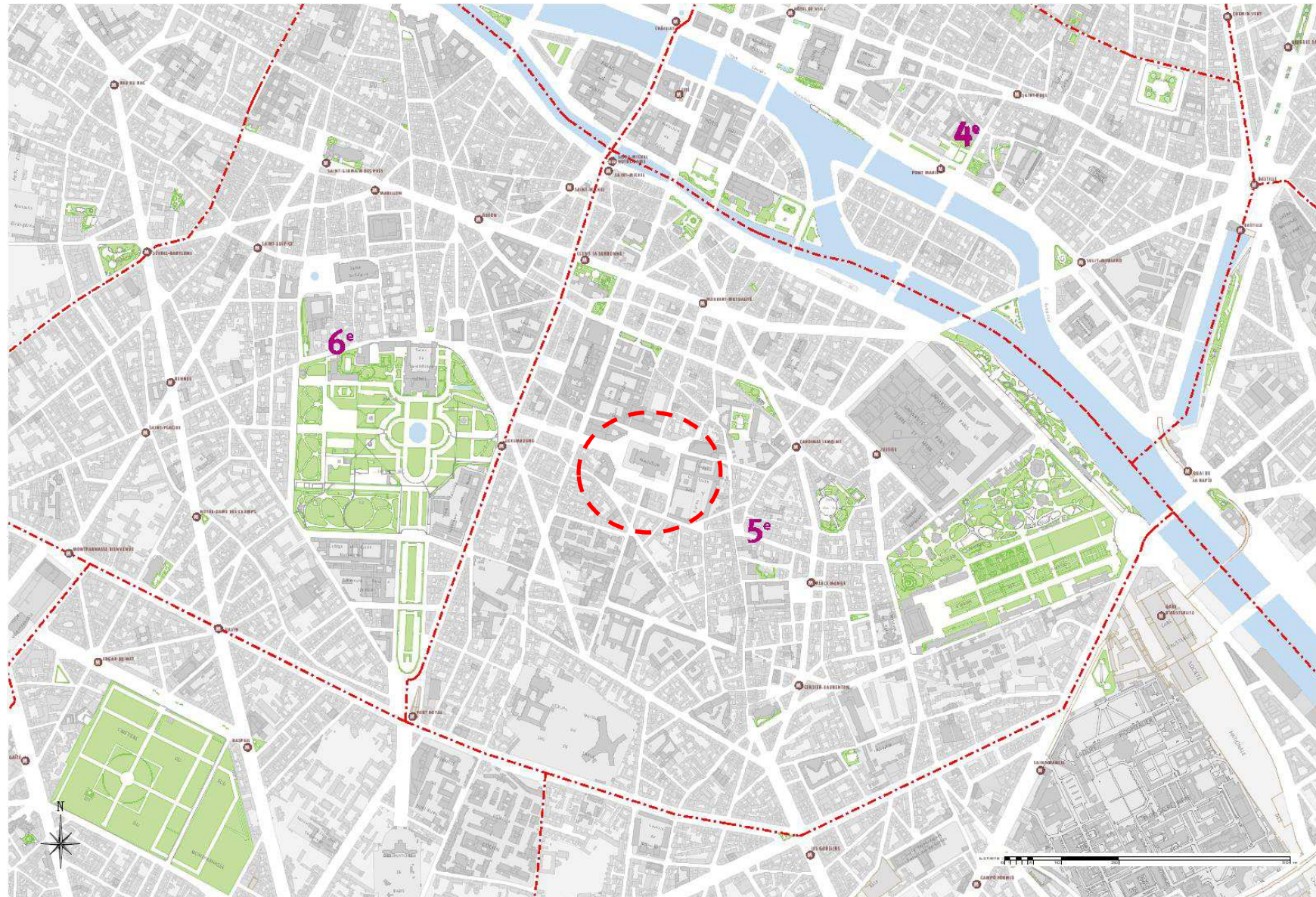
le, **15 juillet 2016**

Signature



# Annexe 02 – PLAN DE SITUATION

Ech. : 1/16 000



Place du Panthéon

Dossier demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

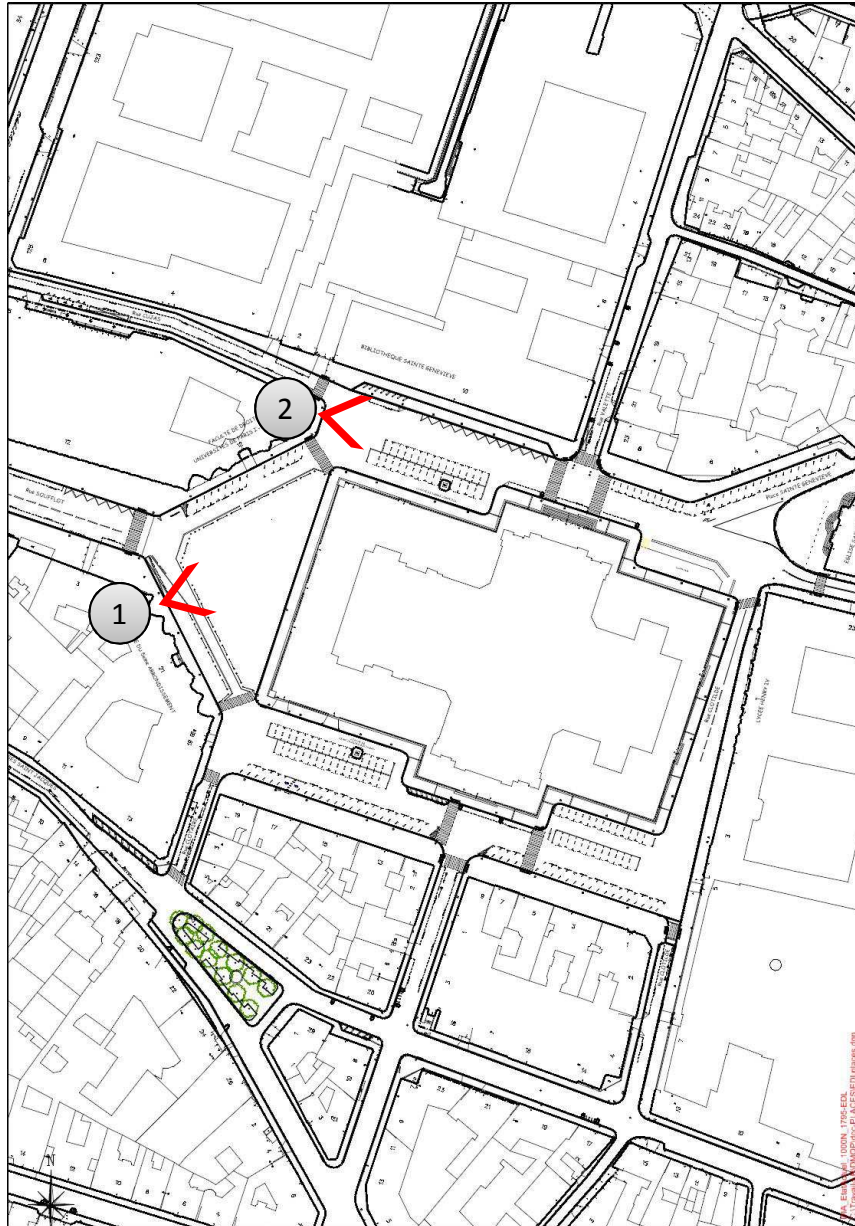
## Annexe 03 – ÉTAT DES LIEUX



Place du Panthéon

Dossier demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

## Annexe 03 – ÉTAT DES LIEUX



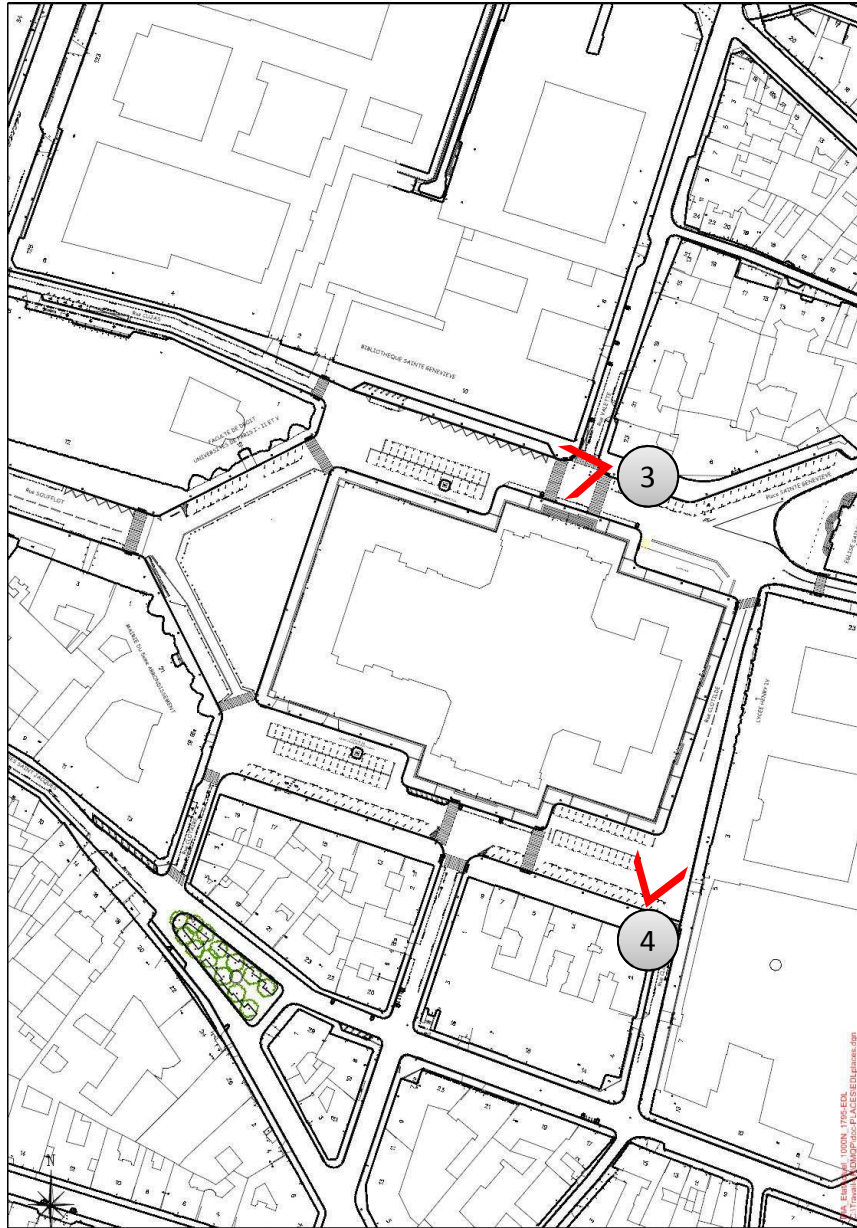
Place du Panthéon



Place du Panthéon

Dossier demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

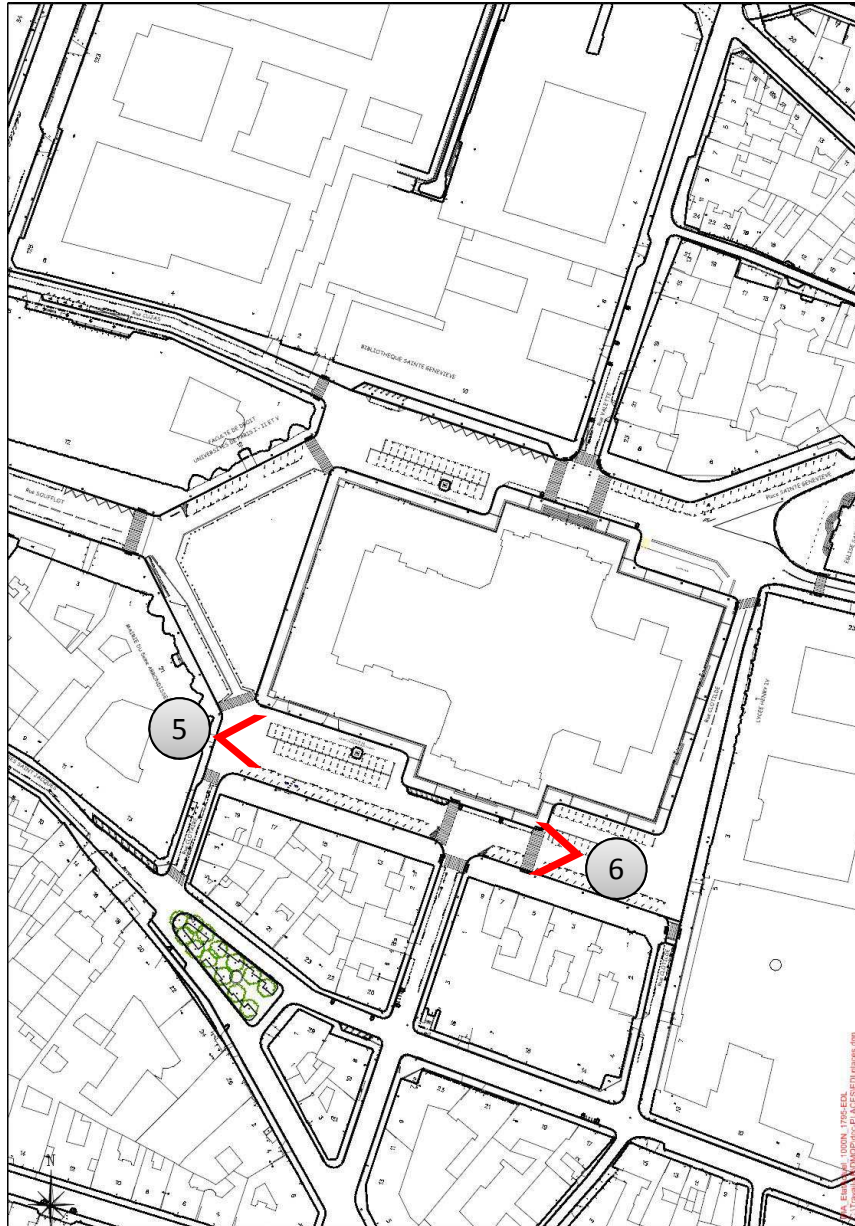
## Annexe 03 – ÉTAT DES LIEUX



Place du Panthéon

Dossier demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

## Annexe 03 – ÉTAT DES LIEUX



Place du Panthéon

Dossier demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

## Annexe 03 – ÉTAT DES LIEUX

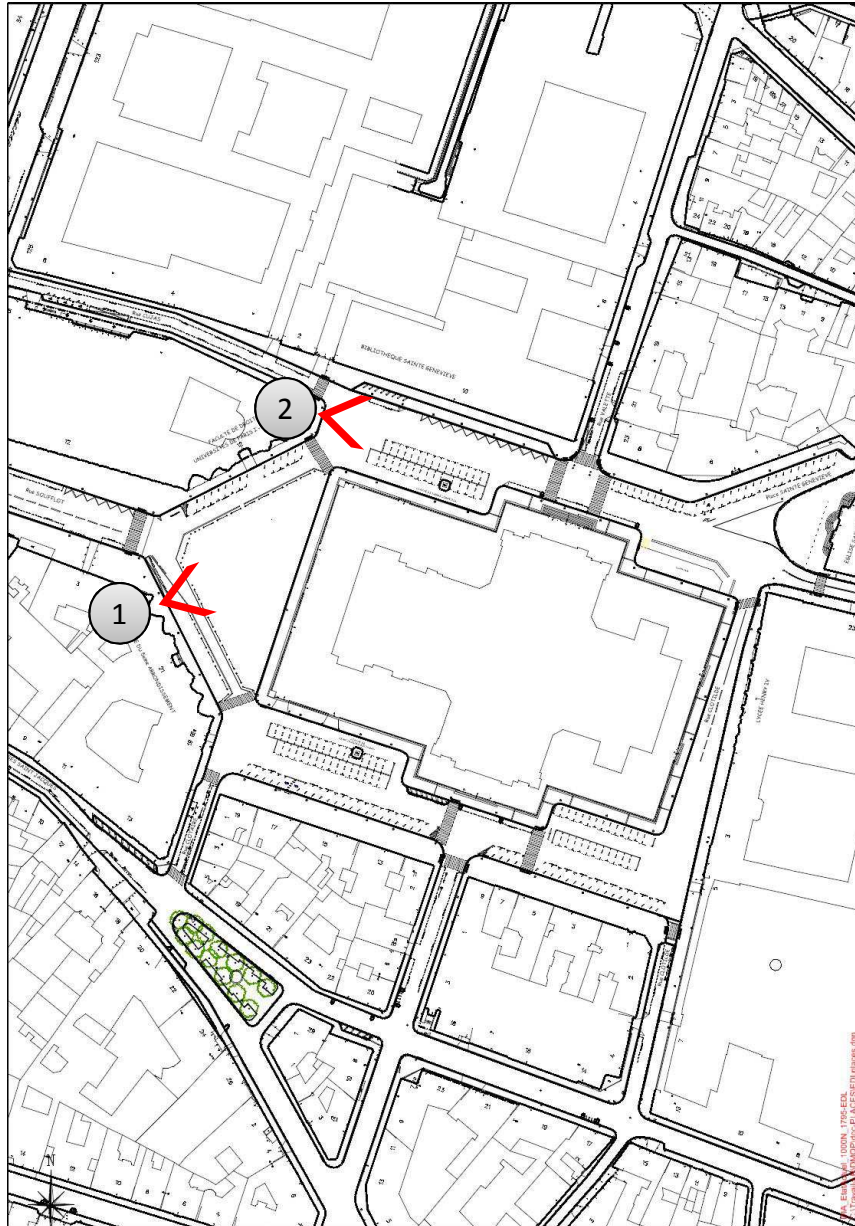


Place du Panthéon

Dossier demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



## Annexe 03 – ÉTAT DES LIEUX



1

Place du Panthéon

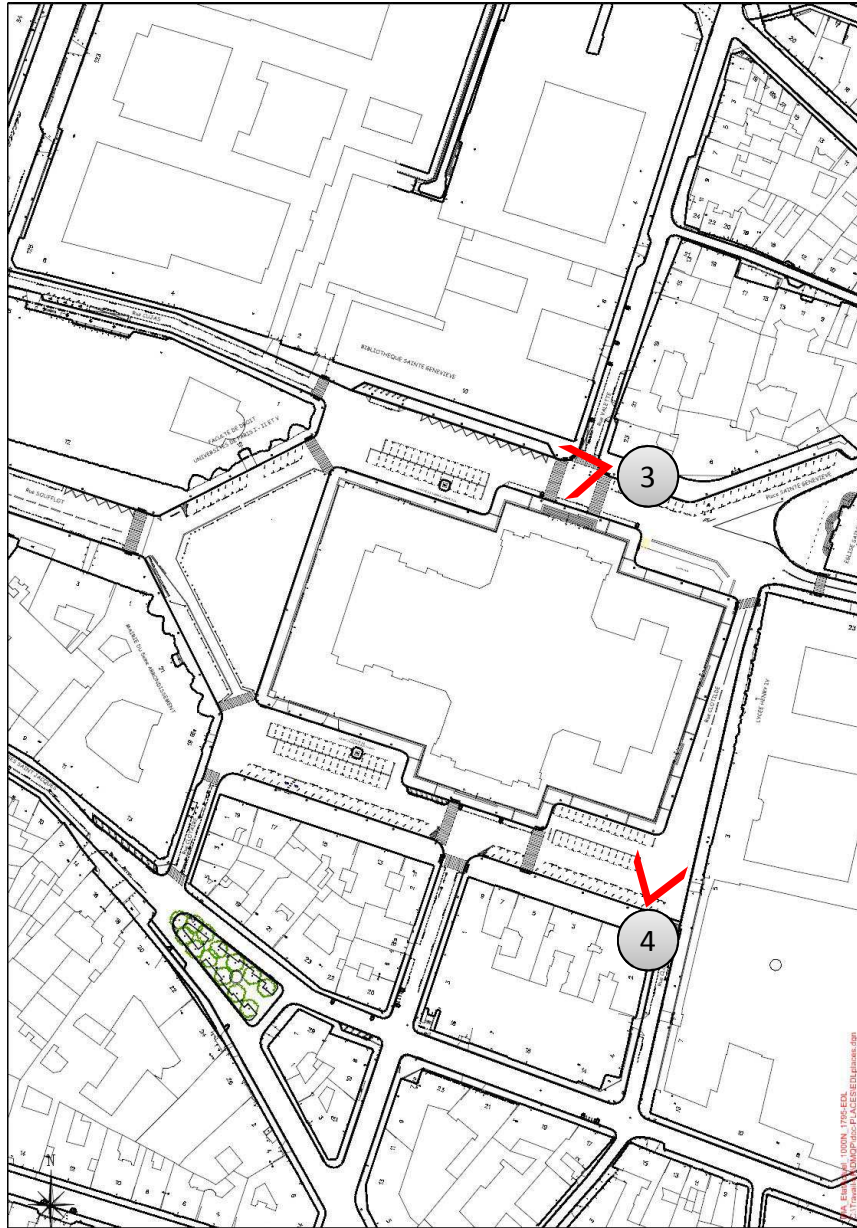


2

Place du Panthéon

Dossier demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

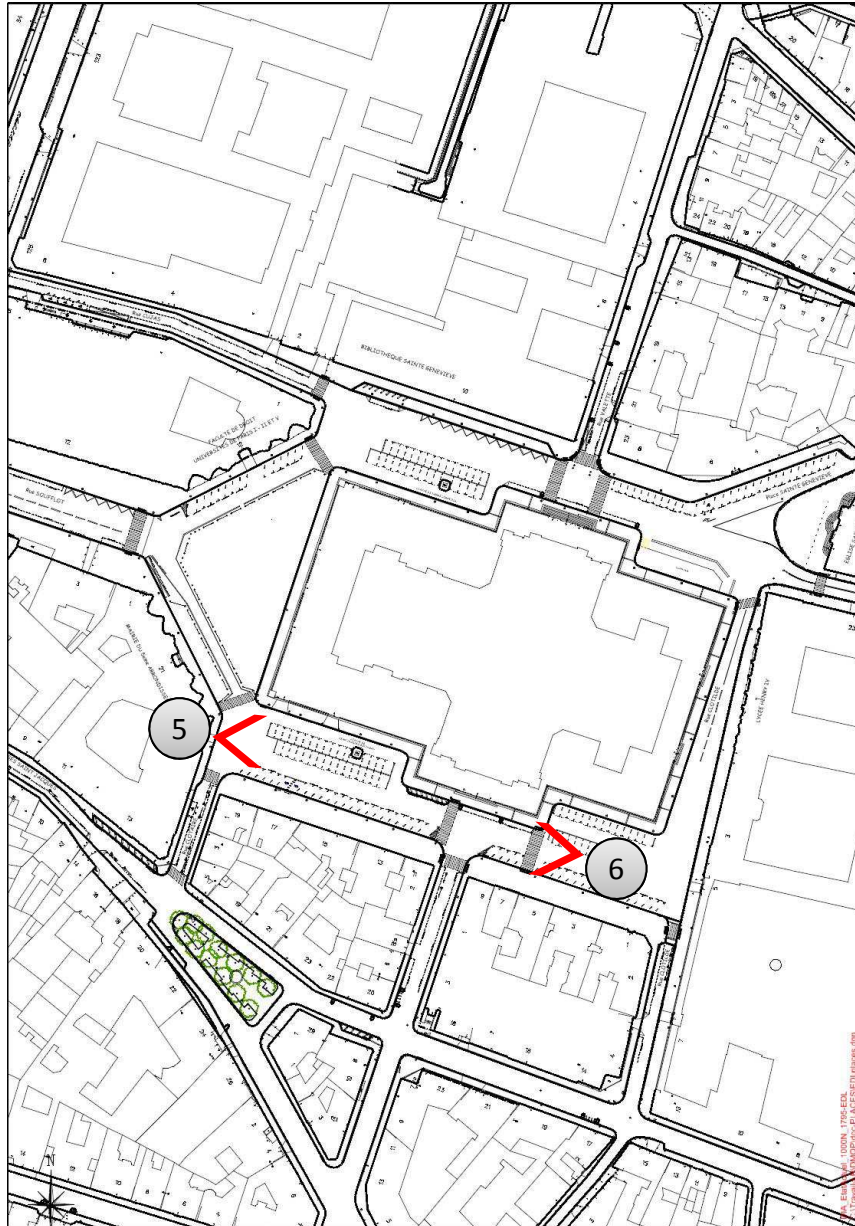
## Annexe 03 – ÉTAT DES LIEUX



Place du Panthéon

Dossier demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

## Annexe 03 – ÉTAT DES LIEUX



5



6

Place du Panthéon

Dossier demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

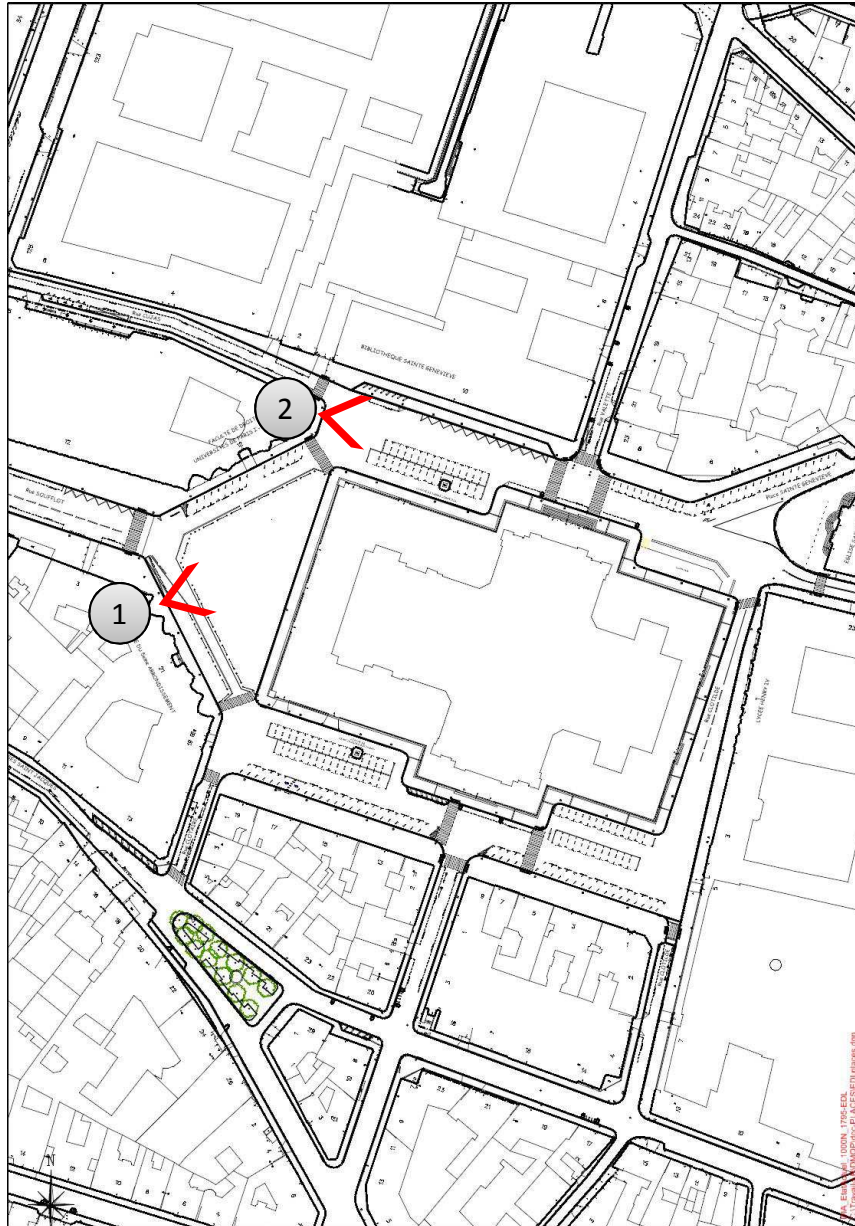
## Annexe 03 – ÉTAT DES LIEUX



Place du Panthéon

Dossier demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

## Annexe 03 – ÉTAT DES LIEUX



1

Place du Panthéon

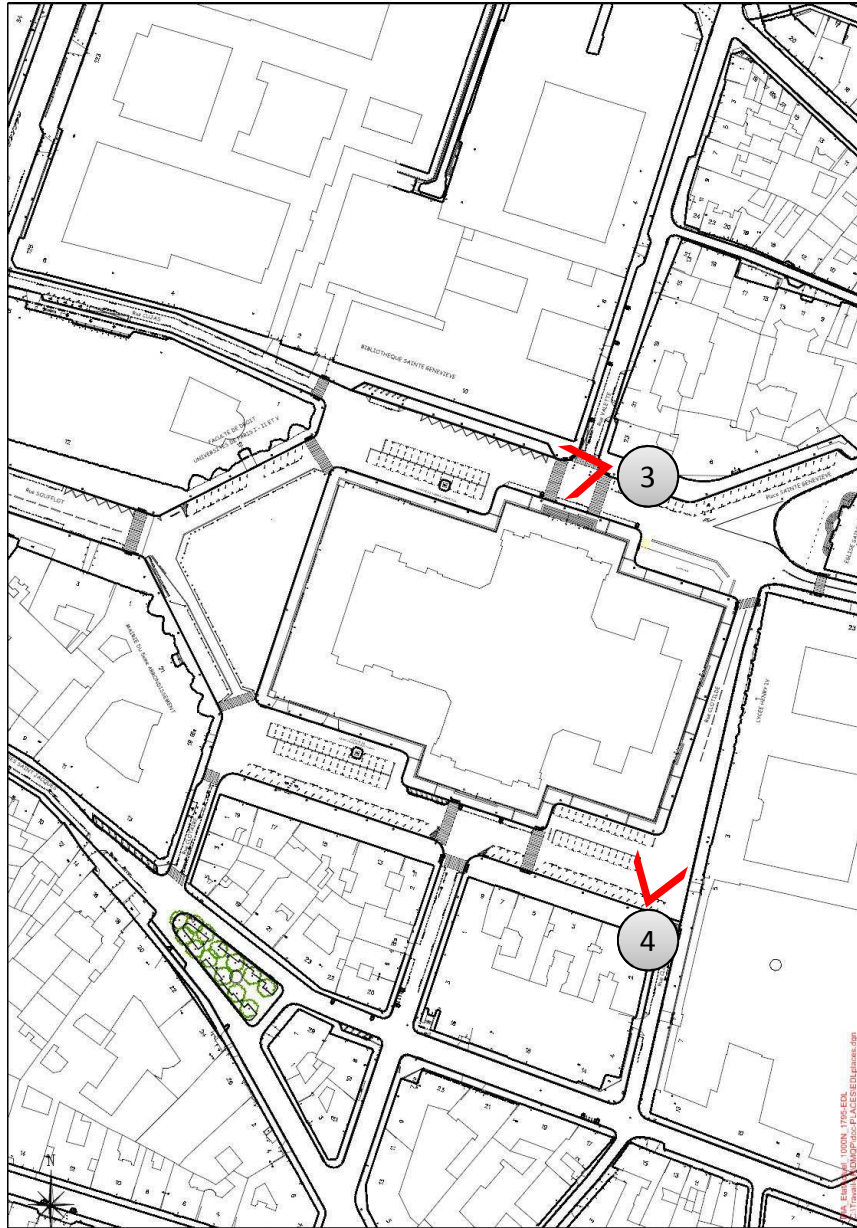


2

Place du Panthéon

Dossier demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

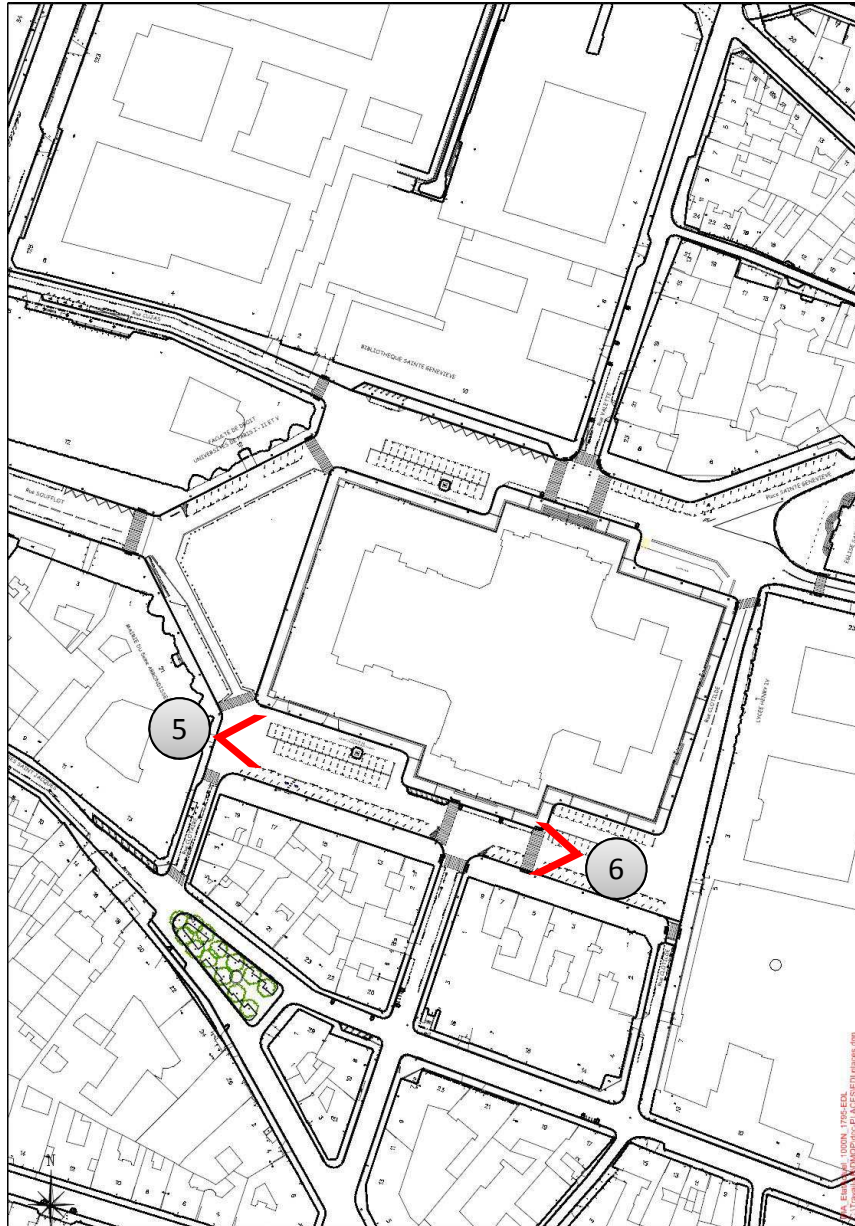
## Annexe 03 – ÉTAT DES LIEUX



Place du Panthéon

Dossier demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

## Annexe 03 – ÉTAT DES LIEUX



5



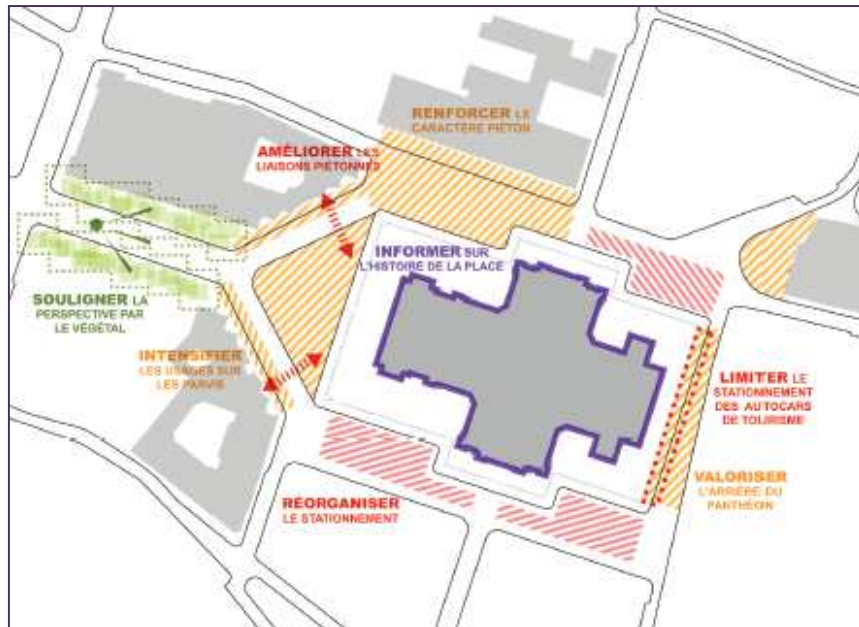
6

Place du Panthéon

Dossier demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

# Annexe 04 – OBJECTIFS DU PROJET

Scénario retenu



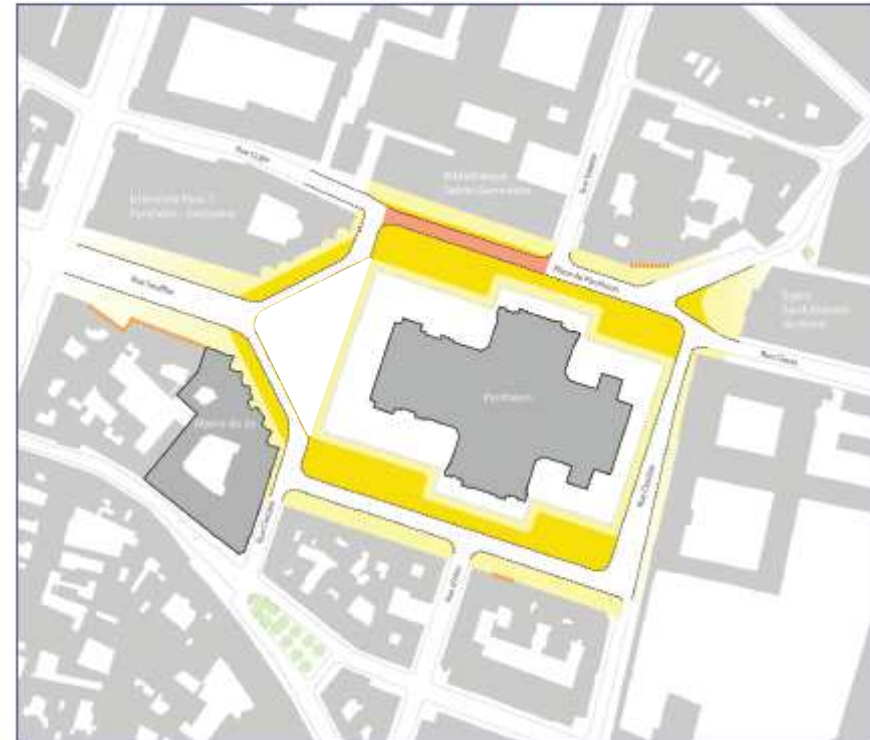
## • OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- 1 Réduire la place de l'automobile
- 2 Donner plus d'espace aux piétons
- 3 Sécuriser et faciliter les cheminements cyclables
- 4 Diversifier et intensifier les usages

## • OBJECTIFS PARTICULIERS POUR LA PLACE DU PANTHÉON

- 1 Créer de nouveaux usages et des espaces pour les étudiants notamment en face de la bibliothèque Sainte-Geneviève
- 2 Réorganiser le stationnement
- 3 Requalifier les espaces avec le végétal
- 4 Valoriser la perspective monumentale
- 5 Traiter le parvis de la mairie et de l'Université

## SCÉNARIO 2 : RECONQUÉRIR ET RATTACHER LA BIBLIOTHÈQUE SAINTE-GENEVIÈVE



- |   |                                    |   |  |
|---|------------------------------------|---|--|
|  | Trottoirs existants                |  | Zone de rencontre (circulation à 20km/h) |
|  | Agrandissement des espaces piétons |  | Linéaires commerciaux existants          |
|  | Aire piétonne (bus autorisés)      |   |  |

Dossier demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



## Annexe 05 – PLAN DES ABORDS

